

Conseil d'arrondissement du 9^e
Séance du lundi 11 mai 2015

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e relatif aux places attribuées par le CASVP aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.

Considérant que des places gratuites pour des sorties culturelles sont prévues par le CASVP à l'attention des personnes handicapées ;

Considérant que de nombreuses personnes handicapées sollicitent la présence d'une tierce personne accompagnante ;

Considérant que le contingent de places du CASVP ne prévoit pas systématiquement de places pour ces tierces personnes accompagnantes ;

Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, émettent le vœu :

- **Que pour toute place attribuée par le CASVP à une personne handicapée, il soit possible, selon la nature du handicap de la personne en question, de bénéficier systématiquement d'une place supplémentaire pour la personne accompagnante afin de ne pas annuler le bénéfice de la place offerte à la personne handicapée ;**
- **Qu'il soit prévu dans les procédures du CASVP, de demander à la personne handicapée bénéficiaire d'une place, si elle souhaite être accompagnée, du fait de son handicap, par une tierce personne, afin qu'elle puisse bénéficier d'une place supplémentaire.**